

Le Directeur de l'UFR SSI

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;
 Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;
 Vu la délibération n°39-2024 de la CFVU du 13 juin 2024 portant modification du règlement général des études et des examens ;

Arrêté : 24 - 25 / 24

Article 1^{er} : le jury de la 1^{ère} année de Master mention Ingénierie de conception est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024/2025 :

M1 parcours éco-conception des polymères et des composites		M1 parcours Thermique Énergétique		M1 parcours Ingénierie marine						M1 parcours Génie mécanique et matériaux		M1 parcours Génie civil et maîtrise de projet	
Jury de semestres 1 et 2 et parcours		Jury de semestres 1 et 2 et parcours		Jury de semestre 1		Jury de semestre 2		Jury de parcours		Jury de semestres 1 et 2 et parcours		Jury de semestres 1 et 2 et parcours	
Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité
A. LE DUIGOU	Président	M. CARIN	Présidente	A. LE DUIGOU	Président	A. LE DUIGOU	Président	A. LE DUIGOU	Président	J.M. CADOU	Président	V. PICANDET	Président
M. CASTRO	Membre	P. LE BIDEAU	Membre	M. CASTRO	Membre	M. KEDZIERSKI	Membre	M. CASTRO	Membre	K. CHIKHAOUI	Membre	J. FEREC	Membre
J.F. FELLER	Membre	M. COURTOIS	Membre	J. LEPLAT	Membre	J. LEPLAT	Membre	M. KEDZIERSKI	Membre	G. AUSIAS	Membre	N. CHALLAMEL	Membre
C. BALEY	Membre	T. COLINART	Membre	M. KEDZIERSKI	Membre	M. CASTRO	Membre	J LEPLAT	Membre	G. GIRAULT	Membre		
S. PIMBERT	Membre	S. CADIOU	Membre							H. DREANO	Membre		
S. BRUZAUD	Membre												

Article 2 : la fonction de président ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, le directeur prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Chaque jury comprend au moins trois membres. Le président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. La présence de tous les membres (hors invités) est obligatoire pour que le jury délibère valablement.

Article 3 : le Directeur de l'UFR Sciences et Sciences de l'Ingénieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

À Vannes, le 10/12/2024
 Le Directeur de l'UFR SSI,

Gilles DURRIEU

*Le jury de master 1 comprend une partie ou la totalité des membres de jury des deux premiers semestres et a minima les présidents de jury et les directeurs d'études de parcours des deux premiers semestres ; il valide la Maîtrise Ingénierie de conception.

N.B. : lorsque le diplôme est organisé sur des sites distants, le jury peut être organisé en utilisant les moyens de réunion à distance (visioconférence, skype, etc).